

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20230308-2023-04-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Publication : 10/03/2023

OBJET :
**Communication relative
à l'état des crédits
budgétaires consommés
en date du 3 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le huit mars, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le deux mars, se sont réunis à 16h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Sylvain BERRIOS,

Philippe GOUJON,

Christophe NAJDOVSKI,

François VAUGLIN

Au titre du Conseil de Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Pénélope KOMITÈS,

En téléconférence :

Pierre RABADAN,

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Denis LARGHERO,

En téléconférence :

Grégoire De la RONCIÈRE,

Josiane FISCHER,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En téléconférence :

Jean-Pierre BARNAUD

Laurence COULON

Chantal DURAND

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Nombre des membres
composant le
Comité syndical31
En exercice.....30
Présents à la
Séance 18
Représentés
par mandat6
Absents6

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En téléconférence :
Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :
Annie DUCHENE

Étaient absents excusés :

Patrice LECLERC,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Jérôme LORIAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

Vincent BEDU donne pouvoir à Sylvain BERRIOS
Sylvain RAIFAUD donne pouvoir à François VAUGLIN
Dan LERT donne pouvoir à Pénélope KOMITÈS
Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Patrick OLLIER
Frédéric MOLOSSI donne pouvoir à Bélaïde BEDREDDINE
Philippe GUNDALL donne pouvoir à Jean-Michel VIART

La majorité des membres étant présente,

Monsieur VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Les réalisations budgétaires font l'objet d'un suivi rigoureux et régulier, notamment, dans l'objectif d'amélioration du taux d'exécution du budget.

Le budget primitif de Seine Grands Lacs pour 2023 a été approuvé le 8 décembre 2022 pour un montant global de 93,48 M€, répartis entre la section de fonctionnement à hauteur de 22,25 M€, dont 15,43 M€ de dépenses réelles, et la section d'investissement à 71,23 M€, dont 55,1 M€ consacrés à la Bassée.

Le taux de réalisation global des dépenses réelles d'investissement sera donc en 2023 encore plus significativement affecté par le projet de la Bassée, qui représente plus de 77 % des prévisions budgétaires. C'est pour cela que l'état de consommation des crédits vous sera présenté systématiquement en distinguant le projet de la Bassée des dépenses d'équipement dites « courantes ».

En ce début d'exercice, les taux de réalisation ne sont pas encore suffisamment représentatifs ; toutefois, ils sont les suivants (en date du 06/02/2023) :

- En section de fonctionnement, **3,87 %** au global (3,83 % hors Bassée ; 18,31 % pour la Bassée (représentant 0,06 % du global) ;

Ce taux est un peu moins élevé que celui constaté à la même période l'année dernière (4,21 %), en raison de la masse budgétaire qui a augmenté.

- En section d'investissement : **0,92 %** au global (0,95 % hors Bassée ; 0,91 % pour la Bassée).

Ce taux est similaire à celui constaté en 2022 à la même date ; il peut sembler faible mais est à rapporter à la masse budgétaire conséquente.

Le traitement des factures a repris progressivement à compter du 11 janvier à l'ouverture d'exercice comptable.

Concernant les dépenses de personnel, le taux de consommations de 7,96 % des crédits est constaté, ce qui est stable par rapport à la même période en 2022. Le budget consacré à la masse salariale est de 8 925 195 € en 2023 (contre 8 105 000 € au budget 2022).

Vous trouverez ci-dessous les graphiques récapitulatifs des évolutions comparées.

Bilan provisoire du budget 2022 :

Les taux d'exécution constatés au 31 décembre 2022 sont les suivants (dépenses réelles) :

- Section de fonctionnement : 94 % ;
- Section d'investissement : 63 % au global ; 87 % hors Bassée.

Les résultats consolidés du budget 2022, les comptes administratifs et de gestion seront présentés lors du comité syndical du 7 juin prochain.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de cette communication.

Le Comité syndical,

VU la communication présentée ci-dessus ;

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

DONNE ACTE à Monsieur le Président de sa communication relative à l'état des crédits consommés.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Taux de consommation comparés des dépenses réelles





